



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Annuaire

Question écrite n° 6975

### Texte de la question

M Gilbert Gantier demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il ne serait pas possible, afin d'aider les usagers dans leur recherche, que les annuaires téléphoniques des départements indiquent, à la suite du nom des communes, leur code postal.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le code postal, qui figurait auparavant dans le magazine situé en tête des annuaires, est, depuis le milieu de 1987, indiqué sous le nom des localités, ce qui semble répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire. Dans le cas des communes non dotées d'un numéro unique de code postal, une mention invite les utilisateurs à se reporter à la brochure spéciale éditée par la poste, document beaucoup plus complet et auquel l'annuaire ne saurait se substituer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gantier Gilbert](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6975

**Rubrique :** Téléphone

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3732